

*La profession des enseignants-documentalistes est en mal de reconnaissance : les questions organisationnelles sont donc cruciales pour resituer à sa juste place la fonction documentaire. Elles s'articulent autour de deux grands enjeux : la formation des documentalistes et la mise en œuvre de politiques documentaires.*

*Mais comment parler d'une formation quand mille chemins inégaux convergent vers ce métier, sans que soit encore défini un socle professionnel commun ?*

*Voilà pourquoi, sans doute, les listes de diffusion ont été massivement adoptées par la profession : si elles sont des lieux d'échanges jouissant d'une certaine indépendance, elles offrent surtout l'opportunité d'une formation continue parallèle et quotidienne.*

*Si la question de la formation est un premier pas vers la reconnaissance du métier, celle des politiques documentaires est nécessaire à sa légitimité. Les Dossiers... se font l'écho de deux expériences, à deux échelles différentes : celle d'un lycée, celle d'une académie.*

## La formation

Mireille Lamouroux

CHARGÉE D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES  
CDDP DE SEINE-SAINT-DENIS (93)

*Comment professionnaliser et légitimer une mission mal reconnue, pour laquelle les formations sont multiples et rarement adaptées à la réalité du terrain ?*

**L**e métier de documentaliste est un métier jeune, qui a fortement évolué ces dernières années. Il est caractérisé par une grande hétérogénéité des emplois, sans doute liée à la complexification des tâches (49 emplois types sont répertoriés par l'ADBS contre 29 en 1999, sous des appellations récentes : webmestre, administrateur de données, *records manager* – ou plus anciennes : documentaliste, médiathécaire, archiviste<sup>1</sup>).

Spécialisé et spécifique, il est exercé au niveau moyen de la licence, tous secteurs d'activité confondus, comme le révèlent les dernières enquêtes menées pour l'ADBS par les cabinets Cofrema et Kynos.

### Une formation universitaire souvent négligée

Beaucoup de documentalistes n'ont pas suivi les formations universitaires en sciences de l'infor-

# des documentalistes

## état des lieux et perspectives

mation et de la documentation. Celles-ci existent pourtant en nombre, sanctionnées par des diplômes allant du DUT en documentation (diplôme universitaire de technologie) au doctorat en sciences de l'information, en passant par les licences comportant une option documentation et divers DESS. Ajoutons à cette offre celle de quelques écoles dont la plus connue, l'INTD, Institut national de techniques documentaires, au CNAM, propose plusieurs diplômes, du diplôme technique (bac + 2) au diplôme supérieur de documentation (bac + 5), et participe à la formation à distance via le CNED de Rouen. Ce paysage est en passe d'être profondément modifié avec la mise en place de la réforme du LMD, Licence-Master-Doctorat, conforme aux directives européennes. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, plus de cent filières sont accessibles au total en formations initiale et continue, qui, pour suivre ou précéder l'évolution de la profession, intègrent plus qu'autrefois la dimension stratégique du métier en insistant sur l'importance du travail en réseau.

Mais la profession accueille beaucoup de personnes qui n'ont pas suivi ces formations initiales, en complément ou à la place de formations qui restent pour l'essentiel des études de lettres ou de sciences humaines et sociales. Ce constat est surtout vrai pour la fonction publique, qui recrute principalement ses documentalistes dans les corps des enseignants-documentalistes, des chargés d'études documentaires et des ITRF (personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation). Le premier constitue le corps le plus important avec plus de 9 000 fonctionnaires employés par le ministère de l'Éducation nationale. Et, bien qu'on ait vu leur concours de recrutement rénové en 2001 avec l'introduction d'épreuves vérifiant la maîtrise d'un certain nombre de concepts en sciences de l'information et de capacités professionnelles, un grand nombre de candidats réussissent le concours sans avoir suivi cette filière universitaire. Cela est tout aussi vrai pour le recrutement des chargés d'études

**« Aujourd'hui, plus de cent filières sont accessibles au total en formations initiale et continue... »**

1. Un nouveau référentiel des métiers-types de l'I & D est en préparation. La dernière édition date de 2001 (Coll. Guides pédagogiques de l'ADBS).

documentaires. Les épreuves de leur concours, lui aussi entièrement refondu il y a quelques années, sont essentiellement des épreuves de culture générale de haut niveau (dissertation, épreuve de dossier très particulière, conversation avec le jury. Seule l'épreuve de techniques documentaires vérifie quelques aptitudes professionnelles, mais son libellé très peu défini suscite toutes sortes d'interrogations). Au final, ces épreuves évaluent, outre la culture de leur environnement de travail, les capacités générales de synthèse et d'analyse. Ensuite, seuls les documentalistes scolaires ont droit à une année de formation professionnelle en IUFM. Les autres ne peuvent compter que sur la formation continue pour se former et compléter leurs connaissances.

### Un décalage manifeste entre la formation et le métier

Il existe un décalage entre ce que l'on demande aux candidats documentalistes de la fonction publique et la pratique de leur métier. Deux exemples l'illustrent :

- la note de synthèse, qui est une épreuve commune de ces concours, est une pratique très peu répandue. Hormis quelques administrations centrales des ministères, rares sont les centres de documentation qui produisent des notes pour accompagner leurs dossiers documentaires ;
- à l'inverse, les compétences de formateurs des candidats au CAPES sont très peu évaluées, alors même que la mission d'éducation à l'information est au cœur du métier.

En ce qui concerne la formation continue, un rapide tour d'horizon des plans académiques de formation proposés aux enseignants-documentalistes fait apparaître une offre conséquente de formation aux outils et aux techniques, en particulier au logiciel BCDI, correspondant sans doute à des besoins, mais qui reste monolithique et « classique ». On peut regretter le manque de prospective et de réflexion sur les évolutions du secteur de la documentation dans la société.



**« Il existe un décalage entre ce que l'on demande aux candidats documentalistes de la fonction publique et la pratique de leur métier. »**

être générée par les documentalistes eux-mêmes ou par l'extérieur. À titre d'exemple, les documentalistes du Cedocar, Centre de documentation du ministère de la Défense, ou encore ceux du CNAM (et bien d'autres encore), bien que possédant une formation universitaire scientifique ou technique de bon ou très bon niveau, ne rédigent que très rarement des synthèses documentaires, préférant confier ce travail aux « experts ». Dans les établissements scolaires, l'argument utilisé par des enseignants qui n'ont pas ou peu recours aux documentalistes pour guider les élèves dans leurs recherches est qu'ils ne connaissent pas suffisamment le fond des questions. Dans ce contexte, plusieurs solutions sont à envisager. Deux pistes seront ici évoquées : celle de la normalisation pour professionnaliser encore davantage qu'ils ne le sont les métiers de la documentation, et celle du travail commun en réseau entre les métiers de la documentation et des bibliothèques.

### **Le problème du positionnement des documentalistes**

En réalité, derrière tout cela, la question reste celle du positionnement de ces professionnels, qui exercent à la frontière d'autres métiers, ceux de l'informatique, de la communication et de l'enseignement. Le problème d'identité des documentalistes est une question récurrente pour une grande partie d'entre eux, qui souffre d'un défaut de reconnaissance.

Pour en revenir aux documentalistes des établissements d'enseignement secondaire, ils sont à la fois documentalistes et enseignants (peut-on être les deux à la fois ?), mais plus proches des bibliothécaires que des documentalistes dans leurs pratiques, et enseignants particuliers sans classe attribuée et sans discipline, donc sans programme et sans temps officiel d'enseignement. Seraient-ils plus des professeurs de méthodologie ? Quelle place alors dans leur formation à la construction de processus mentaux que nécessite la maîtrise de procédures de travail, de ce qui conditionne l'acquisition efficace de contenus ?

Si c'est dans ce domaine qu'ils ont concentré leur attention, comme en témoignent un grand nombre de travaux, il n'en reste pas moins vrai que les référentiels portent davantage sur la recherche de l'information que sur l'analyse de son contenu. D'ailleurs, d'une façon générale, on associe la documentation à une expertise sur les sources et les contenants, mais pas sur les contenus. Les métiers de l'information-documentation ne sont pas spontanément associés au concept d'information, certainement parce qu'ils sont trop instrumentalisés. Cette sorte de « censure » peut

### **Poursuivre dans la voie de la professionnalisation**

Tout d'abord viser à une meilleure clarification des rôles des documentalistes et par là même aboutir à une reconnaissance de leur métier.

Dans ce sens, un gros travail a déjà été réalisé avec la certification mise en place par l'ADBS qui valide les compétences des documentalistes à quatre niveaux : assistant, technicien, ingénieur, expert. Elle sera complétée par le projet de certification européenne, Certidoc, rendu possible par un « inventaire des valeurs communes dans des patrimoines différents<sup>2</sup> », qui a pris la forme d'un Euroréférentiel<sup>3</sup>. L'édition 2004 qui vient de paraître récapitule les domaines de compétences ainsi que les principales aptitudes identifiées et comparées, mises en œuvre par les différents métiers européens de l'information-documentation. Il permet de se positionner au sein du réseau des professionnels en affirmant à la fois les spécificités des métiers et les valeurs communes, ce qui est une façon d'explicitier les activités de cette profession singulière et de changer la perception qu'elle prête à l'externe.

Il est important de rappeler que ces métiers, qu'ils soient pratiqués dans des bibliothèques, des centres de documentation, des archives ou d'autres lieux encore, ont des valeurs communes sur lesquelles il faut travailler. C'est bien la voie qui a été choisie lors de la réforme du statut des chargés d'études documentaires (même si l'on considère qu'elle n'est pas totalement aboutie).

Toujours dans la voie de la clarification, sachant que l'homogénéité du métier se manifeste dans

2. Meyriat, Jean, « Documentalistes et bibliothécaires. Regards croisés sur leurs formations ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 6, p. 37-40.

3. *Euroréférentiel I & D*, Vol. 1 « Compétences et aptitudes des professionnels européens de l'Information Documentation ». ADBS, Lavoisier Tec & Doc, 2<sup>e</sup> édition entièrement revue, avril 2004. Version interactive proposée en ligne sur le site de l'ADBS au format PDF : [www.adbs.fr](http://www.adbs.fr)

l'exercice de la profession autour du management de l'information, Éric Sutter propose aux professionnels de s'appuyer sur la nouvelle norme Afnor FD X50-185 pour mieux définir les postes de travail respectifs, car celle-ci précise les enjeux, les fonctions, les outils et les prérequis de l'accès à l'information, de sa circulation et de sa diffusion<sup>4</sup>.

### Réunir nos expertises pour un objectif commun

Une autre voie consiste à se rassembler entre professionnels de tous bords pour travailler ensemble, si l'on considère que tous (documentalistes, bibliothécaires, archivistes...) « *n'exercent qu'un seul métier [...] qui se définit par des valeurs identiques*<sup>5</sup> ».

De nombreux facteurs convergent en faveur d'un rapprochement de ces métiers: les fonctions documentaire et éducative deviennent centrales dans les bibliothèques avec la mise en place de réseaux de communautés virtuelles et l'organisation des connaissances en vue de les communiquer au plus grand nombre et si possible de façon personnalisée. Et l'on peut envier les derniers services développés dans certaines bibliothèques mettant au cœur de leurs systèmes leurs usagers (citons RADIS à la BPI ou le Guichet du savoir à la Bibliothèque municipale de Lyon, formules de réponses à distance quasi instantanées, ou encore le service Info Mobile proposé par le SCD, Service commun de documentation de l'université de Paris-VIII<sup>6</sup>). Le développement de la communication des connaissances suivant des modèles collaboratifs et partagés a positionné différemment les bibliothécaires. La frontière s'estompe de plus en plus entre eux et les documentalistes.

### Vers une culture commune de la formation

La formation des utilisateurs, quels qu'ils soient, est une préoccupation commune qui prend de plus en plus d'importance pour ces professionnels. Pour preuve, *l'Information Literacy*, la formation à l'usage de l'information, est devenue une section à part entière au sein de l'IFLA, congrès mondial de l'information et des bibliothèques, qui réunit chaque année les professionnels autour d'un thème (en 2004: « Les bibliothèques comme outils pour l'éducation et le développement »). Cette formation est un véritable défi que les professionnels doivent relever. Rappelons qu'en la matière les méthodologies de recherche d'information produites très tôt par

des bibliothécaires et conservateurs sont devenues des modèles (Infosphère et aujourd'hui CERISE). Dans ce domaine, la proximité des deux métiers n'est plus à démontrer.

Cette mission partagée peut porter des noms différents: formation des usagers, formation à la maîtrise de l'information, éducation à l'information, formation documentaire... Il s'agit en somme de transmettre « une culture de l'information » et, dans cette transmission, des questions restent posées: quel positionnement en tant que formateur? Jusqu'où aller dans l'accompagnement de l'élève ou de l'utilisateur? Comment évaluer, notamment, l'impact de ces savoir-faire? Certes, des initiatives existent et des travaux communs sont en cours, en France ou à l'échelon européen. Les Assises sur l'éducation à l'information et à la documentation qui se sont tenues à Paris en mars 2002

ont permis d'évaluer les pratiques à l'œuvre depuis quelque temps et d'ouvrir des perspectives nouvelles d'action, comme celle d'apporter une cohérence dans la formation des professionnels au niveau de la lisibilité des programmes et des contenus de formation dans les concours de recrutement. À un autre niveau, le Réseau européen pour la culture de l'information (ENIL), d'initiative italienne, est un exemple de construction de réseau européen autour de la formation à l'information s'appuyant sur les trois systèmes

fortement liés des référentiels de compétences, des ressources pédagogiques et des indicateurs d'évaluation. Il faudra poursuivre jusqu'à produire un référentiel commun de compétences de tous les formateurs à la maîtrise de l'information sur lequel pourront s'appuyer les professionnels concernés pour officialiser et légitimer cette fonction (là aussi, des travaux ont commencé; citons le projet FORSIC sur lequel travaille le réseau des URFIST, qui devrait permettre de gérer collectivement les connaissances et les compétences des formateurs).

Au-delà d'un référentiel commun de formation des professionnels de l'information-documentation qui reste à construire (est-ce utopique?), il s'agit peut-être avant tout de changer de cap en passant de l'information-documentation à la documentation-information, comme le remarque Catherine Thiolon, vice-présidente de l'ADBS, rendant compte des résultats d'une enquête conduite l'été 2003 sur l'image des professionnels. Rappelons que la documentation est le moyen de parvenir à l'information, qui suppose de redévelopper l'activité documentaire classique du « centre de documentation » à « l'accès à l'information » avec les outils adaptés à « l'entreprise numérique<sup>7</sup> ». ●

**« ... produire un référentiel commun de compétences de tous les formateurs à la maîtrise de l'information sur lequel pourront s'appuyer les professionnels concernés... »**

4. Sutter, Éric, *Documentation, information, connaissances*. ADBS, 2002.

Sutter, Éric, « Les acteurs du management de l'information ». *Documentaliste - sciences de l'information*, 2003, vol. 40, n° 4-5, p. 1-8.

5. Savard, Réjean, « Préface ». In Accart, Jean-Philippe, Réthy, Marie-Pierre. *Le métier de documentaliste*. Le Cercle de la Librairie, 2003. R. Savard est professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'université de Montréal.

6. Deux articles parus à ce sujet dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, tome 48, n° 4.

7. « Savoir communiquer: un enjeu stratégique pour la documentation ». Journée d'études organisée par le secteur Éducation-enseignement-pédagogie de l'ADBS le 9 décembre 2003.